

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mardi 12 février 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 12 février

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2019

et qu'elle a été faite le

6 février 2019

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigney : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Our : M. Jacques LEFEVRE Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Michel GREMAUX Romain : Mme Nathalie RUDE Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : Mme Laure VALENTIN Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Hervé BOUVERESSE Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Salans : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Monsieur Claude TERONProcurations de vote :

Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 34**Absents suppléés : 0****Absents excusés : 10**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2019_02_030****Objet :**

Projet ruches : convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit

PROJET RUCHES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT

Avant tout débat, Monsieur Pierre ROUX, conseiller communautaire, et conseiller intéressé, quitte la salle sans prendre part à la délibération.

Dans le cadre du programme national Territoires à Énergie positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Ministère de l'Environnement a mis en place en 2016, un partenariat avec l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française) pour mettre en œuvre avec les territoires le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Afin d'atteindre les objectifs communs en termes de préservation de la biodiversité, de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, et de maintien de l'apiculture, la Communauté de communes Jura Nord propose, avec le Conseil départemental du Jura (TEPCV), de participer à la mise en œuvre du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » sur son territoire, en lien avec l'UNAF.

Cette action commune entre le Département du Jura et la Communauté de Communes permettra l'implantation de six ruches au total : trois ruches par la Communauté de Communes Jura Nord sur un terrain commun avec les trois ruches du Département.

L'implantation des ruches sera réalisée à proximité du dernier tronçon jurassien manquant de l'Euro-véloroute Nantes-Budapest, qui relie Orchamps à Ranchot ; projet porté par le Département dans le cadre TEPCV.

Le terrain identifié par les services du Département du Jura se situe sur la parcelle AI 27, située sur la commune de Ranchot, et appartenant à Monsieur Pierre ROUX. Avec l'accord du propriétaire, une convention de mise à disposition à titre gratuit est proposée, afin de permettre à la Communauté de Communes et au Département du Jura d'installer les 6 ruches, et à l'apiculteur bénévole, M. TRONCIN d'assurer l'entretien et la gestion du rucher.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit pour la parcelle AI 27 située sur la commune de Ranchot ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0